

*Saint-Bonnet-Briance*



*Au cœur du Limousin  
Le Pays des rivières et des forêts*

## Bulletin Municipal 2022





Page 3



Page 15



Page 4



Page 5



Page 18



Page 8



Page 29



Page 9



Page 33



Page 11



Page 37

## LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants de Saint-Bonnet-Briance, encore une année de passée avec la pandémie et ses restrictions. Aujourd'hui la seule solution serait le vaccin, il ne faut pas s'en dispenser.

Nous avons traversé les épreuves de 2021 en continuant à œuvrer pour le bien vivre de la commune. Nous avons réalisé des travaux grâce aux subventions du conseil départemental, du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Monts et Barrages et de l'Etat ; je tiens particulièrement à les remercier. D'autres ne nous ont rien coûté : l'antenne 4G pour la diminution des zones blanches, l'enfouissement du réseau de Sagnas par le SEHV. Pour la suite, nos prévisions ne créeront pas d'augmentation des impôts communaux.

Vu la situation, il n'y aura pas de cérémonie des vœux, quant au repas des aînés nous le maintiendrons si l'évolution le permet.

Nous allons procéder au recensement, il est obligatoire, merci de réserver un bon accueil à Sylvie.

J'ai une pensée émue pour nos concitoyens disparus en 2021.

Je tiens à remercier les agents communaux pour leur travail et leur dévouement, tous les bénévoles et les associations qui participent au bien vivre à Saint-Bonnet-Briance ainsi que toute l'équipe municipale.

En espérant vraiment que nous allons sortir de cette crise sanitaire, je vous souhaite à tous une bonne année 2022.

## ETAT CIVIL



Alexia, Marguerite, Marylène PIOTER - 24 juillet 2021

Lola, Ambre BLANCHARD - 11 août 2021

Eyden DEMOL - 9 septembre 2021

Gallèn JOLY - 12 novembre 2021

Maïssa, Fabienne, Najat DESGRANGES - 15 novembre 2021



Eva, Michelle REGINAUD et Clément, Pierre GUERINEAU pacsés le 19 mars 2021

Nancy, Marcelle, Fadila CHASSIN et Stéphane, Eric CHABERNAUD pacsés le 24 avril 2021

Justine, Gisèle ALARY et Sébastien GUERY mariés le 10 juillet 2021

Sandrine LACOUCHE et Julien Lorin TIBLE mariés le 18 septembre 2021



Roger LAJOURMARD - 6 janvier 2021

Yvonne, Marie Françoise HAAS veuve LALUQUE - 16 janvier 2021

Robert, Augustin, Pierre SALIBA - 18 mars 2021

Jean-Pierre MOURIOUX - 23 avril 2021

Andrée, Renée ROUDET - 1<sup>er</sup> mai 2021

Eric LAURENDEAU - 4 juin 2021

Josette, Thérèse VALIERE - 4 octobre 2021

## A VOTRE SERVICE

### MAIRIE

Tél : 05 55 75 50 16 – Fax : 05 55 75 52 86

Mail : [st-bonnet-briance.mairie@orange.fr](mailto:st-bonnet-briance.mairie@orange.fr)

Site Internet : [www.saint-bonnet-briance.fr](http://www.saint-bonnet-briance.fr)

#### Horaires :

Lundi	Fermé
Mardi	9h – 12h et 13h – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 13h – 16h30
Jeudi	9h – 12h
Vendredi	8h30 – 12h et 13h – 16h30
Samedi	8h30 – 12h

### LES ELUS

- Maire : Claude REYGAUD – 06 75 17 15 51
- 1<sup>er</sup> Adjoint : Camille DUDOGNON – 06 03 85 83 07
- 2<sup>e</sup> Adjoint : Eliane VERGNE – 06 12 40 68 60
- 3<sup>e</sup> Adjoint : Bruno DUCOUR – 06 14 95 10 41
- Conseiller Délégué à l'Ecole : MAYAUD Thierry – 06 08 18 86 94
- BLANCHARD Benoit, BOULADOUX Frédérique, BOURY Jacques, CADIX Nathalie, DUTHEIL Philippe, JANICOT Sébastien, MADORE Luc, MARGUINAUD Agnès, POUJADE Pierre et SIEBENEICHER Daniela

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

- Président : Alain DARBON

ZA de Soumagne – 87400 Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 87 22 99 00

### CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

- Jean-Louis NOUHAUD  
5, rue Yves Montand – 87220 Boisseuil
  - Annick MORIZIO
- Vous pouvez la contacter au 06 31 90 01 96

### DEPUTE

- Pierre VENTEAU

1, Place de la République – 87800 Nexon

126, Rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Mail : [pierre.venteau@assemblee-nationale.fr](mailto:pierre.venteau@assemblee-nationale.fr)

Tél : 05 55 70 68 92

Accueil téléphonique ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

### ECOLES

- Saint-Bonnet-Briance – Tél : 05 55 75 54 12
- Saint-Genest-sur-Roselle – Tél : 05 55 08 41 07

### AGENCE POSTALE / BIBLIOTHEQUE

Horaires : 9h – 12h du mardi au samedi

Tél : 05 55 75 50 00

### ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

- Mme GAUMET – Tél : 05 55 56 02 76

Elle reçoit à la mairie de Saint-Bonnet-Briance ou se déplace à votre domicile sur rendez-vous. Des permanences sont effectuées le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 14h à 16h à Saint-Paul.

### COMCOM DE NOBLAT

*SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)*

*SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif)*

*SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)*

ZA de Soumagne – 87400 Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 87 22 99 00

### Déchetteries

	<b>Saint-Paul</b> <b>05 87 22 99 00</b>
Lundi	9h – 11h45
Mardi	Fermée
Mercredi	14h – 17h15
Jeudi	14h – 17h15
Vendredi	14h – 17h15
Samedi	9h – 11h45 et 14h – 17h15

	<b>Saint-Léonard-de-Noblat</b> <b>05 55 04 12 81</b>
Lundi	14h – 17h15
Mardi	9h – 11h45 et 14h – 17h15
Mercredi	9h – 11h45 et 14h – 17h15
Jeudi	Fermée
Vendredi	9h – 11h45 et 14h – 17h15
Samedi	9h – 11h45 et 14h – 17h15

### **Ecoles de Musique**

- Rue Léon Jouhaud – Saint-Léonard-de-Noblat – Tél : 05 87 22 99 00
- Avenue du Général de Gaulle – Saint-Paul – Tél : 05 55 09 39 26

### **Espace Aqua Noblat**

8, Avenue Léon Blum – Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 87 22 99 10

### **Office de Tourisme**

4, Place du Champ de Mars – Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 55 56 25 06

### **Foyer Rural Centre Social**

Rue Roger Salengro – Saint-Léonard-de-Noblat  
Tél : 05 55 56 11 18

### **Espace Petite Enfance** **RPE – Papillons et Coccinelles**

Tél : 05 55 56 21 58

### **SERVICE DE L'EAU**

- Miane et Vinatier

Siège Social : ZI de Beauregard – Rue Eugène Freyssinet – 19100 Brive  
Tél : 05 55 86 01 61 – Email : [accueil@mianeetvinatier.fr](mailto:accueil@mianeetvinatier.fr)

Antenne : ZA La Forêt – 87400 La Geneytouse  
Tél : 05 55 09 37 96 – Email : [accueil@mianeetvinatier.fr](mailto:accueil@mianeetvinatier.fr)

### **TRANSPORT DE LA R.R.T.H.V.**

Tél : 05 55 10 31 00

Pour plus d'informations : [www.moohv87.fr](http://www.moohv87.fr)

### **Ligne 9**

#### **Départ**

	LMMJV	Mercredi	Samedi
Etang de Sivergnat	6h40	13h55	8h40
Le Bourg	6h42	13h56	8h42
Leycuras	6h48	14h	8h48

#### **Retour**

	LMMJV	Mercredi	Samedi
Leycuras	18h59	13h01	18h12
Le Bourg	19h04	13h06	18h16
Etang de Sivergnat	19h06	13h09	18h19

La liste suivante est non exhaustive. Si vous souhaitez y apparaître, vous pouvez contacter la mairie.

### **SANTE**

#### **Médecins Généralistes**

- Jean-François CHAMBRIER – Le Bourg – Tél : 05 55 08 40 39

#### **Orthophoniste**

- Patricia SABOURAUD – Le Moulin – Tél : 05 55 00 95 66

#### **Masseur Kinésithérapeute**

- Anne GOFFLO – Tél : 06 65 90 92 67  
Soins à domicile sur Saint-Bonnet-Briance et l'ensemble des communes aux alentours

#### **Kinésologue**

- Frédéric GOUREAU et Marc REY – Le Bourg

### AIDE A DOMICILE

- **Nicole BROUSSE** – Fargeas – Tél : 05 55 08 43 54
- **Sarah CHENERAILLES** – Fressanges – Tél : 05 55 08 43 82
- **Sandrine TRICART** – Le Bourg
- **Véronique FLIN** – Le Bourg – Tél : 06 64 00 29 68

### ASSISTANTES MATERNELLES

- **Christelle GADAUD** – Fargeas – Tél : 05 55 08 42 89

### AMBULANTS ET EPICERIE

- **Boucherie Bimbaud** – 50, rue Henri Vergnolle – Linards – Tél : 05 55 75 51 17 ou 09 66 91 88 82  
La tournée s'effectue le samedi dans Le Bourg et dans plusieurs lieux-dits comme Sagnas, Reirol, Luchat, Siardeix, Les Petites Maisons, Fargeas  
Si vous souhaitez que le camion passe par chez vous, vous pouvez contacter la boucherie aux numéros ci-dessus
- **Le Fromager Neuvicois** – La Croix Lattée – Neuvic-Entier – Tél : 05 55 69 59 83 ou 06 50 86 74 40  
La tournée s'effectue le mercredi dans plusieurs lieux-dits comme Fargeas et Les Petites Maisons  
Si vous souhaitez que le camion passe par chez vous, vous pouvez contacter le fromager aux numéros ci-dessus
- **Pizzeria De Ambulante** – Coumo Cha La Mémé – Tél : 06 58 81 64 56  
Tous les mercredis sur la place de l'église de 17h30 à 22h
- **Epicerie Associative Le Cabas** – Le Bourg – Saint-Bonnet-Briance – Tél : 09 83 58 30 23  
Le mercredi de 18h à 19h30 et le dimanche de 10h à 12h30

### ARTISANS

- **Chaput SARL** – Charpente, couverture – Le Bourg – Tél : 05 55 75 56 55
- **Ets FAUCHER** – Travaux Publics - Sivergnat – Tél : 05 55 75 51 53

- **Boris SIEBENEICHER** – Ebéniste, rénovation de meubles – La Gare – Tél : 05 55 32 20 62
- **Yvan CIBOT** – Chauffage, plomberie – Fargeas – Tél : 05 55 08 42 33 ou 06 72 77 06 79
- **SDER** – Société d'Équipement des Réseaux – Les Carderies – Tél : 05 55 08 43 31
- **L&T BIGAUD** – Entretien Parcs et Jardins, Potager, Evacuation de Déchets Végétaux – Combret – Tél : 07 70 37 18 91 ou 06 79 96 62 68
- **SARL GADAUD** – Couverture, Zinguerie & Paysage – Fargeas – Tél : 06 83 46 27 59
- **Pascal MEZIE** – Maîtrise d'œuvre, Rénovation / Réaménagement de l'Habitat – Les Petites Maisons – Tél : 06 79 43 63 63 – Mail : [pm-conceptions@orange.fr](mailto:pm-conceptions@orange.fr)
- **Ohm-Elec87** – Romain GIRAUD – Electricité Générale – Le Mas – Tél : 06 59 11 52 70 – Mail : [rg.ohmelec87@gmail.com](mailto:rg.ohmelec87@gmail.com)
- **EFC Bat87** – Christophe PORTIER – Aménagement et Rénovation – Le Mas – Tél : 06 60 48 97 87 – Mail : [efcbat87@orange.fr](mailto:efcbat87@orange.fr)

### COMMERCANTS

- **Ets BUFFIERE** – Aux Fromages du Terroir – Luchat – Tél : 05 55 75 54 88
- **Pierre CHABRELY** – Agriculteur, éleveur, vente de viandes – Mauveix – Tél : 05 55 08 41 29
- **Alexandre PAGNAUD** – Vente de viandes highland – Le Moulin – Tél : 05 55 75 59 55
- **Alain DOUGNAC** – Nature et Limousin – Artisan savonnier et fabricant d'éco-produit – La Ferme de Pernaud – Tél : 05 55 09 86 19 ou 06 50 31 87 68
- **Hélène FOGLIERINI** – Le Broc Café – Brocante et Restauration – Le Bourg – Tél : 06 79 83 86 50 – Le samedi de 11h à 19h
- **Louis DEVILLENEUVE** – La Chèvre et le Chou – Fromages et autres produits fermiers – Fargeas – Tél : 06 31 06 02 31 – Mail : [lachevreetlechou87260@gmail.com](mailto:lachevreetlechou87260@gmail.com) – Facebook : lcelc87

### ENTREPRISES AGRICOLES

- **Bruno DUCOUR** – Travaux Agricoles – Plaudeix – Tél : 05 55 08 43 17

## **TOURISME**

### *Gîte Rural (Labellisé Gîtes de France depuis 2002)*

- **Thierry et Sylvie VINCENT** – Fressanges – Tél. : 05 55 75 57 49

### *Chambres d'Hôtes*

- **Florence FAYARD et Louis DEVILLENEUVE** – Fargeas
- **Philippe et Marie-Claire BRISSOT** – Aux-Prés des Ânes – Puy Lavergne – Tél. : 06 32 02 07 71 ou 06 43 59 68 74
- **Agnès MARGUINAUD et Fabien PIOTER** – Ferme de Fargeas – Tél. : 06 76 88 65 20

## **IMMOBILIER**

- **Hélène FOGLIERINI** – Axigest – Le Bourg – Tél. : 06 79 83 86 50

## **ARTISTE CREATEUR**

- **Alain CHADELAUD** – Huiles, Pastels, Sculptures Bois, Poésies – Le Bois Badaraut – Tél. : 05 55 75 50 70 ou 06 16 05 61 09 – Mail : [alchadelaud@aol.com](mailto:alchadelaud@aol.com) – Site : [alain-chadelaud.wifeo.com](http://alain-chadelaud.wifeo.com)
- **Isabelle COLLETT** – Artiste Peintre – Tél. : 06 02 24 01 37 – Mail : [isacollett@gmx.fr](mailto:isacollett@gmx.fr) – Site : [isabellecollett.com](http://isabellecollett.com)
- **Mark COLLETT** – Fabrication d'objets divers en bois – Tél. : 05 55 75 52 02 ou 07 80 33 31 53  
Site : [maaston.fr](http://maaston.fr)
- **Kate Mcbride** – Céramiste – Combret – Mail : [katie\\_mcbride\\_uk@yahoo.co.uk](mailto:katie_mcbride_uk@yahoo.co.uk) – Site : [katemcbride.co.uk](http://katemcbride.co.uk) – Facebook : [katemcbrideceramics](https://www.facebook.com/katemcbrideceramics)

## TARIFS COMMUNAUX

### **CANTINE SCOLAIRE**

- 2,60 € / repas

### **GARDERIE**

#### *Tarifs Forfaitaires*

- 40 € / mois/ enfant
- 35 € / mois / second enfant
- 30 € / mois / troisième enfant

#### *Tarifs Occasionnels*

- Garderie le matin – 3 €
- Garderie le soir – 3 €

### **CIMETIERE**

- Concession perpétuelle : 16 € le mètre carré
- Espace cinéraire (cave urne ou case Totem) – 1000 €

### **SALLE POLYVALENTE**

#### *Location du vendredi 18h au lundi 9h*

- Particulier de Saint-Bonnet-Briance – 170 €  
Forfait chauffage – 70 €
- Particulier extérieur à Saint-Bonnet-Briance – 280 €  
Forfait chauffage – 70 €
- Gratuite pour les associations  
Forfait chauffage – 70 €

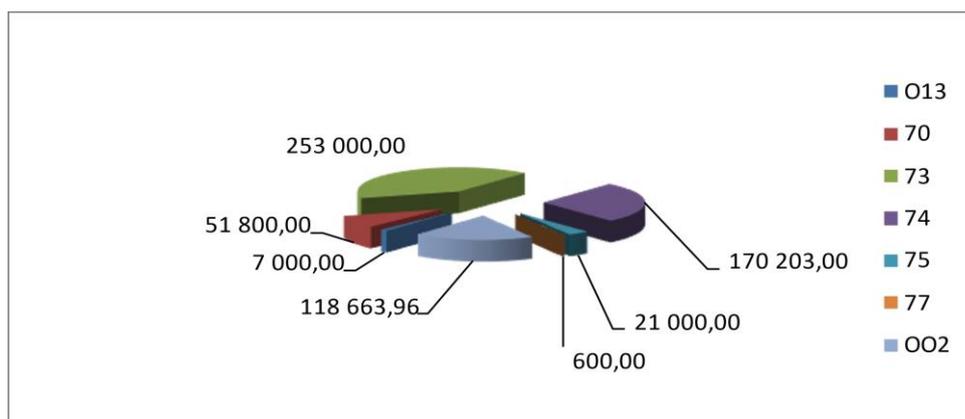
#### *Location à la journée de 8h à 18h*

Tarif unique – 80 €

## BUDGETS

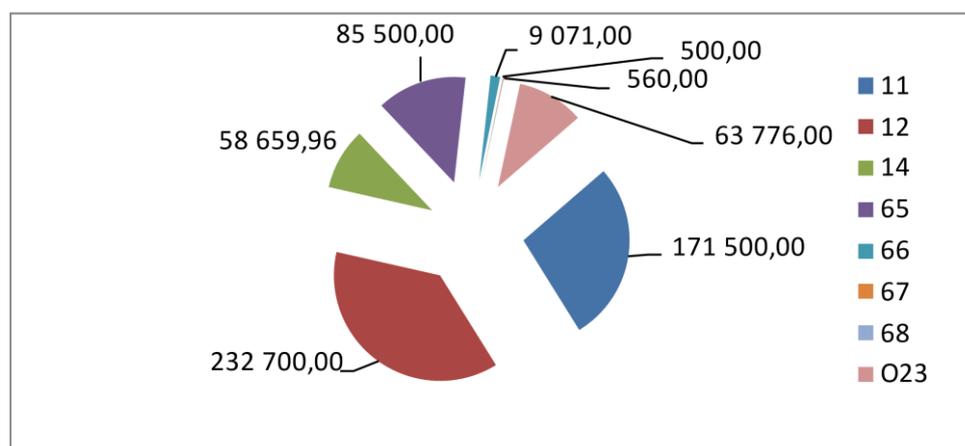
### Recettes de Fonctionnement 2021

Chapitre	Libellés	Montant	%
O13	Atténuation de charges	7 000,00	1,13%
70	Ventes de produits, de prestations	51 800,00	8,33%
73	Impôts et taxes	253 000,00	40,66%
74	Dotations, subventions et participations	170 203,00	27,35%
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	3,37%
77	Produits exceptionnels	600,00	0,09%
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	118 663,96	19,07%
<b>Total</b>		<b>622 266,96</b>	<b>100,00%</b>



### Dépenses de Fonctionnement 2021

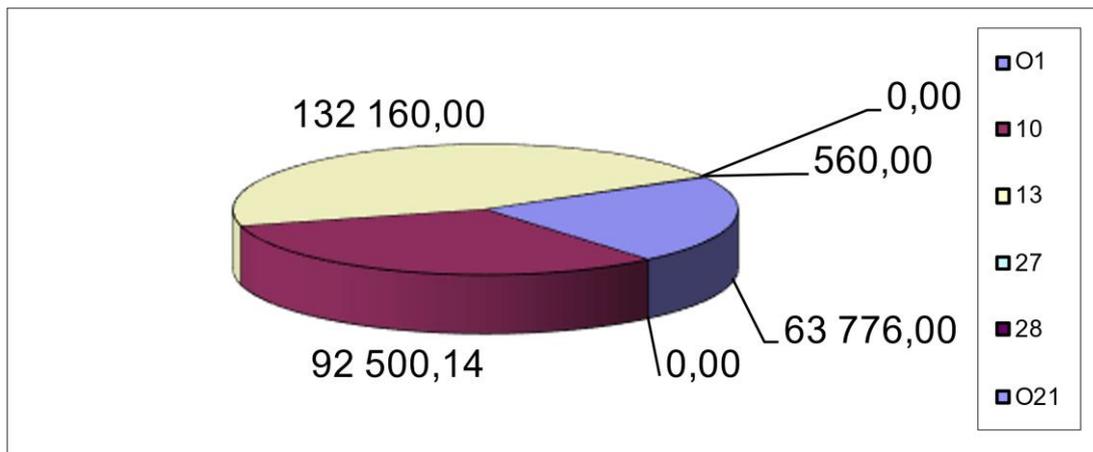
Chapitre	Libellés	Montant	%
11	Charges à caractère général	171 500,00	27,56%
12	Charges de personnel	232 700,00	37,40%
14	Atténuation de produit	58 659,96	9,43%
65	Autres charges de gestion courante	85 500,00	13,74%
66	Charges financières	9 071,00	1,46%
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,08%
68	Dotations aux amortissements	560,00	0,09%
O23	Virement section investissement	63 776,00	10,24%
<b>Total</b>		<b>622 266,96</b>	<b>100,00%</b>



## BUDGETS

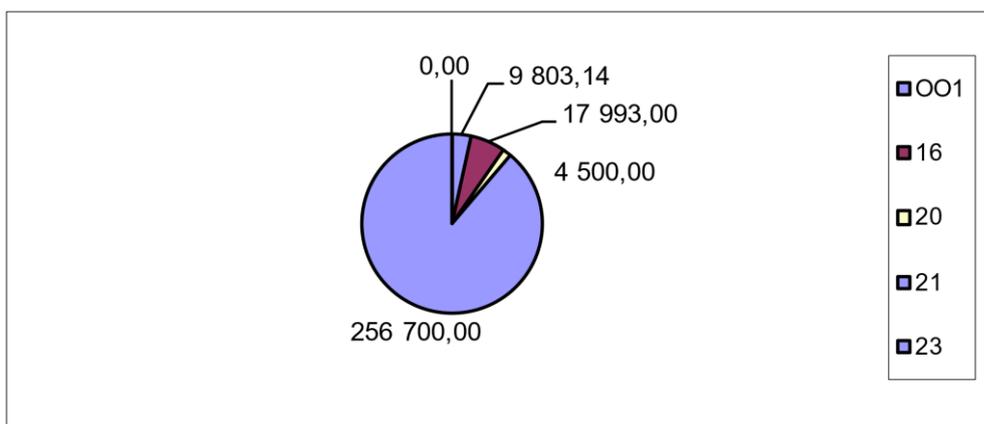
### Recettes d'Investissement 2021

Chapitre	Libellés	Montant	%
O1	Excédent reporté	0,00	0,00%
10	Dotations, réserves	92 500,14	32,01%
13	Subventions d'investissement	132 160,00	45,73%
27	Autres immob financières	0,00	0,00%
28	Amortissement des immobilisations	560,00	0,19%
O21	Virement section fonctionnement	63 776,00	22,07%
<b>Total</b>		<b>288 996,14</b>	<b>100,00%</b>



### Dépenses d'Investissement 2021

Chapitre	Libellés	Montant	%
OO1	Déficit d'investissement reporté	9 803,14	3,39%
16	Remboursement d'emprunt	17 993,00	6,23%
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00	1,56%
21	Immobilisations corporelles	256 700,00	88,82%
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00%
<b>Total</b>		<b>288 996,14</b>	<b>100,00%</b>



## TRAVAUX ET VOIRIE

### **TRAVAUX REALISES EN 2021**

#### **Voirie Communale**

- VC 207 – Puy Lavergne
- VC 224 – Basse Pomélie
- Bourg – Rue des Médecins

Pour un total de 12265 € TTC dont 5150 € de subvention du conseil départemental.

#### **Voirie Intercommunale**

- VIC 4 – Entre Peycuret et la Croix de Luchapt
- VIC 13 – Puy Rouveroux

#### **Aire de Jeux**

Achat réalisé pour 11395 € TTC et montage prévu début 2022.

#### **Menuiseries Salle du RPE (Relais Petite Enfance)**

Réalisé pour 26160 € TTC dont 4360 € de subvention du conseil départemental.



### **Menuiseries Mairie côté cour**

Les matériaux sont commandés.

Total de 9288 € TTC dont 2322 € de subvention de l'Etat et 2340 € de subvention du conseil départemental.

### **Achat de matériels pour l'entretien des espaces verts**

Réalisé dans le cadre de la charte zéro pesticide pour 13225 € dont 9027 € de subvention du PETR Monts et Barrages.

### **Adressage**

Achat des panneaux et des numéros de maison pour 15295 € TTC dont 6615 € de subvention du conseil départemental.

Réalisation début 2022 par la Poste de la mise à disposition de toutes les données pour les différents sites (SDIS, Google, GPS...) pour 2544 € TTC avec une subvention de l'Etat à venir.

Le travail réalisé par les élus en amont a permis d'économiser plus de 10000 €.



### **TRAVAUX PREVUS EN 2022**

#### **Voirie Communale**

VC 15 – Fargeas – Le Mas (1817 € TTC)

#### **Réfection des allées du cimetière**

Pour un total de 44874 € TTC dont 14960 € de subvention de l'Etat et 14960 € de subvention du conseil départemental.

### Le Cabas

Rénovation de l'ancienne maison Debernard pour un agrandissement de l'épicerie pour un total de 107160 € TTC dont 67201 € de subvention du PETR Monts et Barrages.

### Mairie

Renforcement du plancher pour 1980 € TTC avec une subvention du conseil départemental à venir.

### Fibre

Elle est disponible sur Combret ainsi que les hameaux côté Saint-Paul. Elle sera présente sur le reste de la commune pour le troisième trimestre 2022. La fibre est posée en aérien, malgré les nombreux arbres en bord de route, cela est difficile à comprendre. Je tiens à attirer votre attention sur l'élagage par rapport au domaine public, il est de votre responsabilité en cas de chute d'arbres. Vous serez responsable de la réparation des réseaux et plus particulièrement avec la fibre.

## INFORMATIONS DIVERSES

### RECENSEMENT

À la suite du report en 2021, le recensement aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.  
Il sera réalisé par Sylvie, merci de lui réserver un bon accueil.



### ELECTIONS

Election Présidentielle

Elle se déroulera les dimanche 10 et dimanche 24 avril 2022

Election Législative

Elle se déroulera les dimanche 12 et dimanche 19 juin 2022



## A PROPOS DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Le SEHV est un acteur de l'aménagement du département de la Haute-Vienne et du développement durable. Héritier de l'électrification, il dirige d'importants travaux sur le réseau de distribution dont il est propriétaire au nom des communes. La loi sur la Transition Energétique a renforcé son rôle en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie, au service de ses 209 collectivités adhérentes et de chaque habitant du département.

[www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)

**CONTACT :** Aïcha GARBAR, chargée de communication SEHV,  
05 55 35 06 35 - 06 19 26 70 78 – [aicha.garbar@sehv.fr](mailto:aicha.garbar@sehv.fr)

## Près de 3 km de réseaux enfouis à Sagnas

A la demande de la commune, le SEHV a réalisé d'importants travaux sur les réseaux de distribution d'électricité au village de Sagnas.

Environ 1,5 km de fils aériens d'électricité basse tension, et 1,2 km de réseau d'électricité moyenne tension, ainsi que les câbles de télécommunications accrochés aux mêmes poteaux ont disparu aux yeux des riverains : ils ont été renouvelés et passés sous terre le long de la voie publique, pour une électricité plus sûre et un lieu de vie embelli.

**C'est le rôle du SEHV, propriétaire du réseau de distribution au nom des communes de Haute-Vienne.** Ce service public mutualise en effet à l'échelle départementale les moyens et les compétences pour permettre la réalisation de ces travaux nécessitant technicité et capacité d'investissement. Environ 15 Millions d'euros sont ainsi investis chaque année sur les réseaux de distribution d'électricité de la Haute-Vienne, qui sont un réseau public.

**A noter : ce chantier a permis de remplacer un poste de transformation de type « cabine haute ».** Bâties entre les années 1920 et 1960, les cabines hautes sont les postes de transformation les plus anciens du réseau. Aujourd'hui, ces infrastructures ne répondent plus aux normes de sécurité, les câbles y descendant en conducteur nu, c'est-à-dire non isolés. D'où la volonté de les éradiquer. Dans le cahier des charges de concession signé en décembre 2018, le SEHV et Enedis se sont engagés à faire disparaître les quelques 157 dernières cabines hautes de la concession du SEHV d'ici décembre 2048.

Fin 2020, il restait 132 cabines hautes sur la concession du SEHV, soit environ 1,5% des postes de transformation.

**En tout, 343 000 € ont été investis pour la valorisation de ce village, entièrement financés par le SEHV.**

### Les personnes attendues à la réception du chantier

**lundi 29/11/2021 :**

André DUBOIS (Vice-Président du SEHV en charge des travaux)

Claude REYGAUD (Maire) et Monsieur Camille DUDOGNON (Adjoint)

Alexandre GARNIER (chargé d'affaire SEHV)

Gaëtan NAZE et Guillaume LEROUX (entreprise Contamine)



**Une prochaine opération d'enfouissement est programmée par le SEHV sur la commune sur le village Les Petites Maisons en 2023.**

## ECOLE

La rentrée du RPI s'est effectuée le 2 septembre dans la joie de se retrouver, dans le cadre d'un protocole sanitaire allégé.

A Saint-Bonnet-Briance, les deux classes accueillent 39 élèves : une classe de 23 élèves de CP /CE1, gérée par Mme Josiane Rouchut, qui assure aussi la direction de l'école, et une classe de 16 élèves de CE2, prise en charge par M. Yann Bergeron. M. Pusset, qui assurait les décharges d'élue et de direction de Mme Rouchut, a pris le poste de direction de l'école de Saint-Paul. Cette année, ce sont deux nouvelles enseignantes qui assurent ces décharges : Mme Mariaux la décharge hebdomadaire du jeudi, et Mme Vignane, la décharge de direction un vendredi sur trois... Les enfants se sont bien adaptés à ce calendrier ! A Saint-Genest-sur-Roselle, la classe de Mme Bosdeveix accueille 16 élèves en Petite et Moyenne Section, celle de Mme Boyer 17 élèves en Moyenne et Grande Section. M. Basthier, qui assure la direction de l'école de Saint-Genest accueille dans sa classe 22 élèves de CM1/CM2.

Pas de changement à Saint-Bonnet-Briance dans l'équipe des employées municipales, avec toujours Martine Janicot et Claudine Reilhac, présentes dans le bus, à la garderie, à la cantine, à la surveillance de l'interclasse. Toujours la même « petite famille », à laquelle se sont parfaitement intégrées les deux nouvelles enseignantes, et qui accueille les enfants tout au long de la semaine. Famille où la solidarité n'est pas un vain mot ! Et c'est d'autant plus important dans cette période compliquée, avec des protocoles sanitaires qui évoluent sans cesse...



Grâce à l'action bienveillante de la municipalité, tous les enfants sont accueillis dans les meilleures conditions et bénéficient d'un environnement le plus favorable possible. Les enseignants disposent d'une enveloppe budgétaire allouée par la commune qui permet le renouvellement régulier du matériel pédagogique, et une enveloppe annuelle est allouée pour financer les sorties pédagogiques. La coopérative scolaire, grâce à la participation des parents, permet également l'organisation d'actions du projet d'école.

L'équipe enseignante tient ici encore une fois à remercier les élus pour leur écoute et la facilitation des conditions d'accueil et de travail des enfants au sein de cette école.

Grâce à la municipalité, à la coopérative scolaire, et aussi grâce au soutien de l'Amicale des Ecoles, les enfants bénéficient sur leur temps de classe d'une ouverture sur des pratiques sportives ou culturelles tout au long de l'année, même si l'augmentation du coût des transports nous a amenés à faire des choix sur les sorties.

Pour ce qui est des sorties sportives, nous sommes constitués en association USEP, ce qui nous permet de bénéficier de prêt de matériel et surtout de participer à des rencontres ou des actions organisées par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) : nous avons participé en octobre à une rencontre de Jeux traditionnels, avec plus de 200 enfants des écoles environnantes, et également à une des randonnées organisées pour les 80 ans de l'USEP. Ces deux rencontres ont eu lieu à Saint-Bonnet-Briance ; là encore, merci à la municipalité pour le nettoyage du chemin et la mise à disposition du stade. Nous aurons cette année encore, d'avril à juillet, un module de dix séances d'apprentissage de la natation à l'Aquanoblat : le coût total (entrées piscine, maîtres-nageurs et transports) est pris en charge par la Communauté de Communes de Noblat.

Toujours avec l'USEP, l'école s'est inscrite au projet « A la porte de mon école » : les enfants vont créer un sentier de randonnée, avec son carnet de route. Les circuits et carnets de toutes les écoles participant au projet seront mis en ligne sur le site départemental de l'USEP, et seront à la disposition de toutes les écoles pour leurs randonnées.

Un accent particulier est mis sur la randonnée : pour le dernier jour de classe en juillet, c'est à pied que nous sommes allés rejoindre les copains à l'école de Saint-Genest-sur-Roselle ! Un trajet de 7 km à travers bois et chemins qui a fait la fierté de tous nos élèves.



Pour ce qui est des projets culturels, nous assisterons à nouveau cette année à la salle des fêtes de Saint-Paul à trois concerts organisés par les Jeunesses Musicales de France.

Des sorties dans les musées pourront être à nouveau organisées, en fonction des projets de classe : l'année passée, nous étions allés au musée Cécile Sabourdy et les enfants avaient participé à un atelier où ils avaient réalisé un totem. Les totems avaient été exposés en juin lors de la kermesse. Ils s'inscrivaient dans la continuité du projet mené en classe de CP/CE1 : pendant le temps scolaire et périscolaire, chaque élève avait réalisé une statuette en

papier mâché et galet ; les statuettes avaient été exposées à l'église, parmi les œuvres des artistes locaux, lors de la Fête du village.

Car c'est bien la volonté de chacun d'inscrire la scolarité des élèves dans un vrai projet citoyen, articulé avec la vie du village et le monde au sens plus large. L'éducation au développement durable est l'affaire de tous, et de nombreuses actions sont menées à l'école : tri des déchets, lutte contre les gaspillages (alimentaire, énergétique ...), jardinage (avec un atelier dans une jardinerie), sensibilisation aux circuits courts... Les activités périscolaires du vendredi complètent le travail mené en classe.

Les deux classes ont également répondu à l'appel à projet du Service Sanitaire : nous avons accueilli 4 étudiants (fac de médecine et écoles d'infirmier) pour une action sur le thème de l'alimentation et de l'activité physique. Ce module, obligatoire pour la validation de la formation des étudiants, a beaucoup apporté à nos élèves, comme l'avait fait le projet précédent avec les étudiants de la faculté de droit. C'est une ouverture sur le monde que nous renouvelerons bien volontiers.

Education à la solidarité également : l'école est toujours engagée aux côtés du Secours Populaire, à travers la collecte de jouets pour les Père Noël Verts, et l'opération calendriers/maison de retraite. Cette année encore, nous avons offert des calendriers aux résidents de la maison de retraite de Saint-Germain-les-Belles. Pour cause de canicule, nous n'avons pas pu accueillir comme d'habitude à l'école un petit groupe de résidents. Mais ce n'est que partie remise !

D'autres activités et sorties pédagogiques auront lieu tout au long de l'année en lien avec le projet d'école.



Des manifestations festives sont proposées aux enfants par l'Amicale de l'Ecole : cette année une séance de cinéma pour Noël, une boum fluo en février ... et en fin de l'année scolaire, une participation financière pour l'organisation d'un voyage, à destination de Lastours en juin dernier, où nous avons vécu une journée de gents dames et de chevaliers du Moyen Age.

En revanche, pour la première fois depuis la création de la cinquième classe, il y a moins de 100 élèves. Cette baisse des effectifs est préoccupante, il faut être vigilant sur la pérennité du cinquième poste.



**Composition du bureau :**

**Présidente :** Janine VIGNAUD – 05 55 09 79 43

**Vice-président :** Thierry VINCENT

**Secrétaire :** Elisa VIGNAUD

**Secrétaire adjointe :** Marie-Paule ZURETTI

**Trésorier :** Philippe BRISSOT – 05 55 75 57 22

**Trésorier adjoint :** Sébastien GUERY

L'association Résonance Briance, créée en 2001, a de multiples objectifs : participer à l'animation de la vie du village, mais aussi et surtout favoriser les rencontres et échanges entre les générations à travers les différentes activités proposées tout au long de l'année. Celles-ci peuvent se pratiquer en famille ou entre amis, et sont ouvertes à tous (enfants, ados et adultes).

Pour l'année 2021, malheureusement à cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser les manifestations et activités prévues. Celles-ci reprennent petit à petit depuis la rentrée, concours de pétanque, randonnée familiale, soirée jeux de société. Le 16 octobre dernier nous avons proposé une journée conviviale « portes ouvertes » pour faire connaître notre association aux habitants de Saint-Bonnet-Briance et de Saint-Genest-sur-Roselle. Ce fut une belle journée pour tous les participants, ravis de se retrouver, mais très peu de « nouvelles têtes ».

Notre association est ouverte à toutes propositions et nouvelles idées d'activité ou d'atelier, que ce soit en tant qu'animateur ou simple participant. Faites-nous part de vos envies...





## **. ATELIERS ET ACTIVITES EN PLACE**

### ***ATELIER PEINTURE-DESSIN***

Le lundi de 17 h à 19 h

### ***CLUB PETANQUE***

RDV le 1er samedi de chaque mois 14 h,  
Place du champ de foire

### ***SOIREE JEUX DE SOCIETE***

RDV le 3ème vendredi de chaque mois à 20 h 00

### ***MANIFESTATIONS PREVUES POUR 2022***

Dès janvier : Randonnée familiale, Assemblée Générale,  
Au printemps : concert, théâtre, fête du village  
Après l'été : pétanque, randonnée familiale, repas à thème

Venez rejoindre notre joyeuse équipe d'adhérents et de bénévoles et bonne année 2022 !



### Composition du bureau :

**Présidente** : Hélène FOGIERINI  
**Vice-présidente** : Sylvette CHADELAUD  
**Secrétaire** : Eliane VERGNE  
**Trésorière** : Bernadette JANICOT

En 2016, cette association est née de la volonté partagée d'un groupe d'élus et d'habitants de Saint-Bonnet-Briance afin de faire revivre un local communal et de rendre un service aux habitants.

### Ses objectifs :

**Gérer une épicerie associative**, achalandée avec des produits issus des circuits courts, des produits locaux, des produits de qualité, à des prix attractifs ; aussi avec des produits d'appoint,  
**S'adapter aux modes de consommation** de chaque génération,  
**Permettre un lieu de rencontre et d'échanges**, un lieu de convivialité (coin bar, **événements divers**) dans un petit local **mis à sa disposition par la municipalité**, dans le bourg de la commune.

C'est grâce à l'investissement d'une équipe de bénévoles, toujours impliqués et motivés, grâce aux producteurs locaux, grâce aux adhérents, grâce au soutien de la mairie que « Le Cabas de Saint-Bonnet » continue à vivre. Si l'association a bénéficié d'aide à l'installation en 2016, aides de la Région et de l'Europe, ce n'est plus le cas depuis cette date.

Comme dans toute association, il faut s'acquitter du montant d'une adhésion.  
**Actuellement : 7 € par personne à l'année (juillet 2021 au 30 juin 2022.)**

Le Cabas ouvre ses portes **deux fois par semaine** :  
**Mercredi de 18h à 19h45 et le dimanche matin de 10h à 12h45.**



**Venez au Cabas de Saint-Bonnet et vous pourrez profiter de tous ses bons produits !  
Nous vous accueillerons avec plaisir.**

Vous y trouverez des produits de base et des produits Bio ou non Bio mais provenant d'une agriculture raisonnée : Produits laitiers (yaourts, fromages chèvre, brebis, vache...) viande, volaille, légumes de saison, légumes secs, fruits, jus de fruits, bière, vin, huiles, confiture, miel, pain, sablés, cosmétiques....



#### **Nos manifestations :**

**En 2021**, nous n'avons pas soufflé la 5ème bougie du Cabas, nous avons dû annuler les autres moments conviviaux hormis deux représentations théâtrales. La crise sanitaire en est la responsable. Nous avons maintenu la commande de produits festifs de Noël qui seront remis aux adhérents sans les animations habituelles et dans le respect des gestes barrières en vigueur.

#### **En 2022 : Projets prévus**

**Dimanche 6 février : dégustation de crêpes à partir de 10h**

**Dimanche 15 mai : marché gratuit à partir de 10h**

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet : Assemblée générale 20h**

**Samedi 24 septembre : à partir de 17 h anniversaire du Cabas, 6ème bougie**

**Vendredi 23 décembre : Noël à partir de 17 h**

**D'autres propositions pourront voir le jour... tout cela en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**

Les élus de notre commune ont bien conscience que le Cabas participe à l'animation du centre bourg, qu'il permet de relocaliser une activité économique, qu'il favorise le développement des circuits courts, qu'il participe au maintien du lien social, que l'exiguïté du local actuel ne permet pas un développement des activités de l'association.

Aussi la municipalité a programmé l'extension du local actuel.

L'association tient à remercier, bien vivement, la municipalité pour son soutien.

A très bientôt au Cabas

Tous nos vœux pour une année plus sereine...pour chacune et chacun d'entre vous.

Le bureau du Cabas



### Composition du bureau :

**Présidente** : Emilie VILLEGER

**Vice-président** : Julien POUPON

**Secrétaire** : Julien ROUSSEL

**Secrétaire adjointe** : Sophie LEGLISE

**Trésorière** : Laëtitia GAVINET

**Trésorière adjointe** : Muriel MULLER-REBEYROL

L'Amicale des Ecoles est une association qui permet de récolter des fonds pour participer au financement entre autres du(des) voyage(s) scolaire(s) des écoles de Saint-Bonnet-Briance/Saint-Genest-sur-Roselle ainsi que pour toutes autres activités culturelles/sportives. L'amicale offre également aux enfants un spectacle ou sortie pour Noël (cinéma, théâtre...). Elle organise diverses manifestations tout au long de l'année telles que son traditionnel concours de belote, bal masqué, loto et une fête des écoles pour clôturer l'année avec les enfants.

- Nous sommes attentifs et remercions par avance toute contribution des parents, des familles pour soutenir notre action en adhérant à l'Amicale, en proposant des animations nouvelles, ou en offrant des lots ou en confectionnant de délicieuses pâtisseries pour agrémenter ces journées conviviales.
- Soutenez également les projets de l'école en participant aux ventes par correspondance (vente de chocolat, vente de sapins de Noël...)
- Vous pouvez aussi tout simplement donner un peu de votre temps en venant aider ponctuellement aux préparatifs d'une manifestation.



## Bilan 2021

Toujours contraints par le contexte sanitaire, les manifestations proposées en 2021 ont été réduites. Nous n'avons pas pu partager avec les familles le bal masqué, le loto et la traditionnelle fête des écoles en juin. Notre bilan reste quand même positif grâce notamment à la réussite chaque année de nos ventes de chocolats de Noël, sapins de Noël et vente de fleurs au printemps. Nous avons également été présents plusieurs fois sur le grand marché de Saint-Genest notamment pour la vente de courges (plantées par les enfants des écoles) en octobre ou pour Noël en proposant vin chaud, crêpes et pain d'épices faits par les familles.

Ce bilan positif a notamment permis de financer intégralement :

- Pour l'école de Saint-Bonnet-Briance, une sortie sportive et ludique en participation avec l'USEP qui a lieu le 21/06/2021 à Saint-Pardoux
- Pour l'école de Saint-Genest, un spectacle/animation avec « Igor le magicien », pour les classes de maternelle et CM-CM2 qui a lieu le 05/07/2021.

Nous avons également testé une nouvelle formule cette année en profitant d'un bel après-midi le 25/09/2021 pour offrir aux familles un goûter/jeux/maquillage et organise dans une ambiance très conviviale en extérieur notre assemblée générale, plus de 35 personnes avec parents, enfants, représentants des municipalités et enseignants furent présents.

Nous remercions encore très sincèrement toute l'équipe des bénévoles de l'association et les familles qui nous soutiennent.

Les manifestations planifiées pour 2022 sont :

- 04/03/2022 : bal masqué à la salle des fêtes de Saint-Genest-sur-Roselle
- 07/05/2022 : loto à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-Briance
- 24/06/2022 : fête des écoles



Présentation :

L'association Briance Environnement est une association à vocation écologique, membre de la Fédération Limousin Nature Environnement. Créée en novembre 2018, elle s'est fixée trois objectifs :

1. Favoriser la découverte et la connaissance de la nature
2. Agir à la protection de la Vallée de la Briance
3. Soutenir la transition écologique

L'association fonctionne par démocratie directe : toutes les décisions sont prises par l'Assemblée Générale, qui se réunit plusieurs fois par an.

L'adhésion à l'association est ouverte à tous et se fait à prix libre.

Bilan de 2021 :

Cette année nous avons organisé :

- Le Club Nature, les mercredis après-midi, jusqu'en juin, accueillant une dizaine d'enfants et leur proposant des balades en nature, des jeux et autres ateliers en rapport avec la Nature sur la commune de Saint-Bonnet-Briance.
- En septembre, « les Rencontres aux Champs » : festival de 3 jours autour de la nature et de la ruralité associant des balades naturalistes, des conférences et des débats, des animations pour petits et grands et des spectacles, organisé à Saint-Genest-sur-Roselle en partenariat avec la municipalité.
- En octobre, la conférence « Cours d'eau et milieux aquatiques. Quel avenir face au changement climatique et aux menaces pesant sur la biodiversité ? » donnée par Mikael Le Bihan à la BNF de Limoges en partenariat avec les associations Sources et Rivières du Limousin et Limousin Nature Environnement.
- En novembre, la projection à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-Briance de deux films dans le cadre du festival Alimenterre en partenariat avec d'autres associations de la commune et l'association Solidarité Paysans Limousin.
- En décembre, nous avons eu le plaisir d'être partenaires des concerts donnés par Didier Chapaud à la salle des fêtes de Saint-Genest-sur-Roselle

Projets pour 2022 :

- A définir !

Contacts :

Si les objectifs de l'association vous parlent et si vous souhaitez nous rejoindre, ou simplement si vous souhaitez être tenus informés des activités proposées, n'hésitez pas à nous contacter.

Mail : [briance.environnement@gmail.com](mailto:briance.environnement@gmail.com)

Facebook : brianccenvironnement

Adresse postale : Association Briance Environnement – Mairie – Le Bourg – 87260 Saint-Bonnet-Briance



### **Composition du bureau :**

**Président :** Francis DUGUET

**Secrétaire :** Sylvain HAAS

**Trésorier :** Gilles BONNAT

**Membres :** F. PASQUET, F. RIVET, J.P. BOULADOUX, A. VALADE, P. POUJADE, M. FAURE

Le 16 juillet 2021 s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Bonnet-Briance. La saison de chasse 2020/2021 a regroupé une cinquantaine de membres et le nombre de chasseur est en hausse pour la saison 2021/2022.

Concernant la pratique de la chasse sur la commune nous conservons la même ligne de conduite que les années précédentes.

### **Petit gibier :**

- Nous participons toujours au dispositif "repeuplement faisan" soutenu par la fédération des chasseurs de la Haute Vienne. Des agrainoirs sont installés sur le territoire afin de faciliter l'accès à la nourriture des animaux lâchés. De plus des battues aux renards sont régulièrement organisées afin de limiter l'impact de la prédation. Le bilan est plutôt positif car cette année encore, des portées de faisandeaux ont pu être observées.

- L'ACCA est toujours inscrite dans un plan de gestion des lièvres. Pour la saison 2021/2022 un arrêté préfectoral visant à protéger les populations sauvages vient s'ajouter à ce plan de gestion.

### **Gros gibier :**

- Le gros gibier (chevreuils et sangliers) est bien répandu sur le territoire. La gestion des populations se fera grâce à 3 équipes de chasseurs.

À la suite de nombreux dégâts causés sur des plantations, l'ACCA dispose de trois colliers supplémentaires pour les prélèvements de chevreuils.





### Composition du bureau :

**Président** : Jean-Pierre PROUT  
**Vice-président** : Nicolas FOUGERON  
**Vice-président** : Stéphane DEMOULIN  
**Secrétaire** : Sylvain DESROCHE  
**Trésorière** : Isabelle BORDE

Au sein d'une année 2020-2021 déclarée blanche très rapidement, le club de Foot Sud 87 s'est battu pour exister et continuer à impliquer les licenciés. Nous avons pu maintenir des séances adaptées à la situation, malgré l'arrêt des compétitions.

Avec la force des dirigeants, le soutien des collectivités et de nos partenaires, le club a réussi à traverser deux saisons avec peu de manifestations. Merci aux communes de Saint-Hilaire-Bonneval, Pierre-Buffière, Saint-Paul, Saint-Genest-sur-Roselle et Saint-Bonnet-Briance, ainsi qu'au conseil départemental et conseil régional.

La saison 2021/2022 est un excellent millésime : le club a enregistré une hausse de 45 licenciés, avec un total de 215 licenciés à ce jour. Toutes les catégories sont représentées, allant des plus petits (5 ans) aux plus grands (seniors). L'école de foot féminine se porte bien aussi avec une forte hausse des effectifs. Pas moins de 30 bénévoles/éducateurs œuvrent au quotidien.

Il est encore temps de nous rejoindre pour jouer au foot, ou même essayer.





**Composition du bureau :**

**Président** : A. NICOT

**Secrétaire** : M. HEBRAS

**Trésorière** : C. BARNIQUE

**Porte-Drapeau** : J.M. LESSECHE

Avec une pensée pour Pierre Hebras, secrétaire de l'association, qui nous a quitté en fin d'année.



Le **Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile**, des secteurs de Pierre-Bufferière et Saint-Germain-les-Belles, est une association loi 1901 qui intervient sur Boisseuil, Château-Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac-Bourg, Meuzac, Pierre-Bufferière, La Porcherie, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Germain-les-Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint-Paul, Saint-Vitte-sur-Briance sur et Vicq-sur-Breuilh.

Le prix du repas était fixé à **7,90 € pour 2021**. (*Le tarif est modifiable en début d'année de chaque année après avis du Conseil Départemental et vote en assemblée générale*). Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale.

Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

En 2020, la pandémie et le confinement ont engendré une sollicitation du service plus importante que les années passées. Nous avons servi 19946 repas dont 351 sur la commune de Saint Bonnet sur Briance. Cette augmentation s'est maintenue en 2021 (un peu plus de 600 repas servis)

Votre déléguée sur la commune, élue municipale, est Madame Eliane VERGNE

Pour tous renseignements : Astier Martine (Présidente) 06 03 22 04 74



**ASSOCIATION  
DES ACCIDENTÉS  
DE LA VIE**  
de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de  
SAINT GERMAIN LES BELLES – PIERRE BUFFIERE  
Chez Monsieur Aimé SAGE  
Président  
23 Rue Dupuytren – 87260 PIERRE BUFFIERE  
☎ 06 18 94 01 68

**La FNATH 87  
une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et  
défend ses adhérents**

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

**Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.**

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?  
Pour répondre à cette question, n'hésitez  
pas à contacter :

- Les bénévoles de la section FNATH 87 à  
ST GERMAIN LES BELLES – PIERRE  
BUFFIERE  
Aimé SAGE, président de la  
section, 06 18 94 01 68  
Yolande PIERRE, trésorière de la  
section, 07 71 10 40 44
- Le groupement départemental  
FNATH 87  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
et de 13 h à 17 h :  
6 Avenue du Président Sadi Carnot  
- 87350 PANAZOL  
05 55 34 48 97  
fnath.87@orange.fr  
www.fnath87.org



# L'ADIL 87 :

## Un service public d'information sur le logement



**Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, aux relations de voisinage...**

**L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service depuis plus de 30 ans. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

**adil**<sup>87</sup> **05 55 10 89 89**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30**

**[www.adil87.org](http://www.adil87.org)**

**DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.**



## **RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) PAPILLONS ET COCCINELLES**

Depuis le 1er septembre 2021, les RAM ont changé d'appellation et sont devenus des RPE.  
Le RPE Papillons et Coccinelles est géré par la Communauté de Communes de Noblat.

### **Ses missions dans le cadre des temps de permanence :**

#### **& Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel :**

Le Rpe constitue un service de proximité sur le territoire pour les familles qui recherchent une solution d'accueil. L'animatrice les informe sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire, favorise la mise en relation entre les parents et les assistants maternels et informe les particuliers-employeurs des démarches administratives ainsi que de leurs droits et obligations.

En tant que futurs employeurs, il est particulièrement important de récolter ces renseignements en amont du recrutement de l'assistant(e)s maternel(le)s. A l'issue de l'entretien, un dossier avec divers renseignements et flyers est remis aux personnes qui le souhaitent.

#### **& Apporter des informations d'ordre général aux assistant(e)s maternel(le)s et aux parents-employeurs sur le statut de cette profession.**

#### **& Participer à l'information des potentiels candidats au métier d'Assistant(e) Maternel(le).**

Pour répondre à ces missions, l'animatrice, Christine Fouché, vous accueille lors de temps de permanence le mercredi de 15h30 à 19h à la mairie de Saint-Paul, soit par téléphone au 05 55 09 62 44 ou 06 79 14 59 35, soit physiquement sur rendez-vous.

### **Ses missions dans l'accompagnement professionnel des Assistant(es) Maternel(le)s :**

#### **& Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles :**

Les professionnelles de l'accueil individuel qui le souhaitent peuvent participer avec les enfants qu'elles accueillent à des Temps d'Accueil Collectifs (TAC). Ce sont des temps de rencontres et d'échanges sur les différentes pratiques ainsi qu'un support à l'observation des enfants et de leur développement.

**Pour les enfants :** ils constituent des temps d'éveil et de sociabilisation, grâce à l'accompagnement des adultes, dans les temps de jeu libre, d'activités de manipulations sensorielles et d'atelier d'éveil sensori-moteur.

Le RPE propose des Temps d'Accueil Collectifs (TAC) un mardi tous les quinze jours de 9h30 à 11h dans la salle à côté de la mairie.

#### **& Proposer des soirées à thème en collaboration avec le RPE Lou Pt'its de Noblat.**

#### **& Fédérer les assistantes maternelles autour de la formation continue et leur en faciliter l'accès.**

**L'animatrice est à votre disposition pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à la contacter !**



## Tout savoir sur France services

### France services : pour vos démarches administratives et besoins numériques du quotidien

Entre internet et vous, la connexion ne passe pas ? Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne... Nos agents sont formés et disponibles pour vous accompagner dans toutes vos démarches du quotidien.

### Accessibilité

France services, c'est le **retour du service public au cœur des territoires**. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France services.

Où que vous vous trouviez, accédez en **moins de 30 minutes** à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles quelle que soit la France services qui vous accueille.

### Accompagnement

Quand vous vous rendez dans une France services, vous accédez à un **service public moderne**, qui vous apporte une réponse à visage humain. Au moins deux agents, formés pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien vous accueillent dans **un lieu de vie agréable et convivial**. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.

## Outils numériques

Création d'une adresse mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent dans **l'utilisation d'outils informatiques et dans vos démarches numériques du quotidien.**

Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs **correspondants au sein du réseau des partenaires.**



Maison France Services	
15, rue de Beaufort – 87400 Saint-Léonard-de-Noblat – 05 32 09 19 34	
Lundi	13h30 – 17h
Mardi	9h – 12h30 et 13h30 – 17h
Mercredi	13h30 – 17h
Jeudi	9h – 12h30 et 13h30 – 17h
Vendredi	13h30 – 17h

**Saint-Paul : évolution  
du service de la déchèterie  
à compter du  
15 décembre 2021**



**Seront temporairement refusés :**

- appareils électriques
- huiles de vidange
- lampes
- néons
- piles
- produits chimiques

**Pour ces apports, vous pouvez vous rendre au plus près  
dans les déchèteries de St-Léonard de Noblat  
ou Pierre-Buffière**

**Contactez le SYDED**

 **05.55.12.12.87**

 **www.syded87.org**

   **@Syded87**

# Les déchets ménagers ont un coût !

La gestion des déchets ménagers est partagée entre deux acteurs principaux : votre communauté de communes et le SYDED (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets).

**Coût du Service Public de Gestion des Déchets :** La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) que vous payez à la Communauté de Communes de Noblat finance la totalité des opérations de collectes (bacs poubelles, éco-points et déchèteries) et d'élimination de vos déchets, à savoir :

- ✓ La collecte et l'évacuation, des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, qui sont réalisées par la Communauté de Communes de Noblat,
- ✓ Le traitement des ordures ménagères qui est confié, par le SYDED à l'incinérateur de Limoges,
- ✓ La collecte et le traitement des déchets déposés, par apport volontaire en déchèterie et aux éco-points qui sont gérés par le SYDED.

**Service industriel et commercial (SPIC) : des règles strictes !** Ce service géré en régie directe par la Communauté de Communes de Noblat (SICTOM) est un service public industriel et commercial (SPIC). Ce type de service peut être confié en gestion totale à un opérateur privé (c'est aussi le cas notamment de la production-distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif), la loi impose donc :

- ✓ **L'obligation absolue d'avoir un budget séparé appelé budget annexe pour ce service,**
- ✓ **L'obligation d'équilibrer ce budget annexe par ses ressources propres,** la somme des dépenses doit donc être égale à la somme des recettes. Ainsi malgré l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget principal (qui prend en compte les services de direction et administration générale, le fonctionnement d'Aqua'Noblat, les services de la petite enfance, l'école de musique, l'office de tourisme, les politiques de l'habitat, déploiement de la fibre optique, Maison France Services, cotisation SDIS, ACAFPA, ...), **la loi nous interdit formellement un virement du budget principal à ce budget annexe.**

Le produit de toutes les redevances (= recettes) est affecté uniquement aux opérations de collectes et d'éliminations de tous vos déchets. Ainsi, si les dépenses de ce service augmentent (même si élus et agents de la CC Noblat se sont battus depuis des années pour réaliser des économies conséquentes : baisse des charges de fonctionnement et de la masse salariale), **il faut augmenter les recettes en conséquence et donc, augmenter la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.**

Lorsque le produit global de redevance est supérieur ou égal à l'ensemble des dépenses, cela permet de garantir le service, éventuellement de réaliser de nouveaux investissements, sans augmenter la redevance. C'est la situation qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2014, période pendant laquelle la redevance n'a pas augmenté d'un euro.

Par contre, lorsque le produit global de redevance est inférieur à l'ensemble des dépenses, la collectivité est dans l'obligation d'augmenter la redevance afin de rééquilibrer les comptes qui ne peuvent pas être déficitaires.

**Les dépenses :** Les coûts payés au SYDED sont présentés dans le tableau ci-dessous. Vous pourrez observer qu'ils **sont passés de 524 000 € à 720 000 € de 2013 à 2020 soit une augmentation de 37 %** (cf. parties SYDED et redevance ci-dessous).

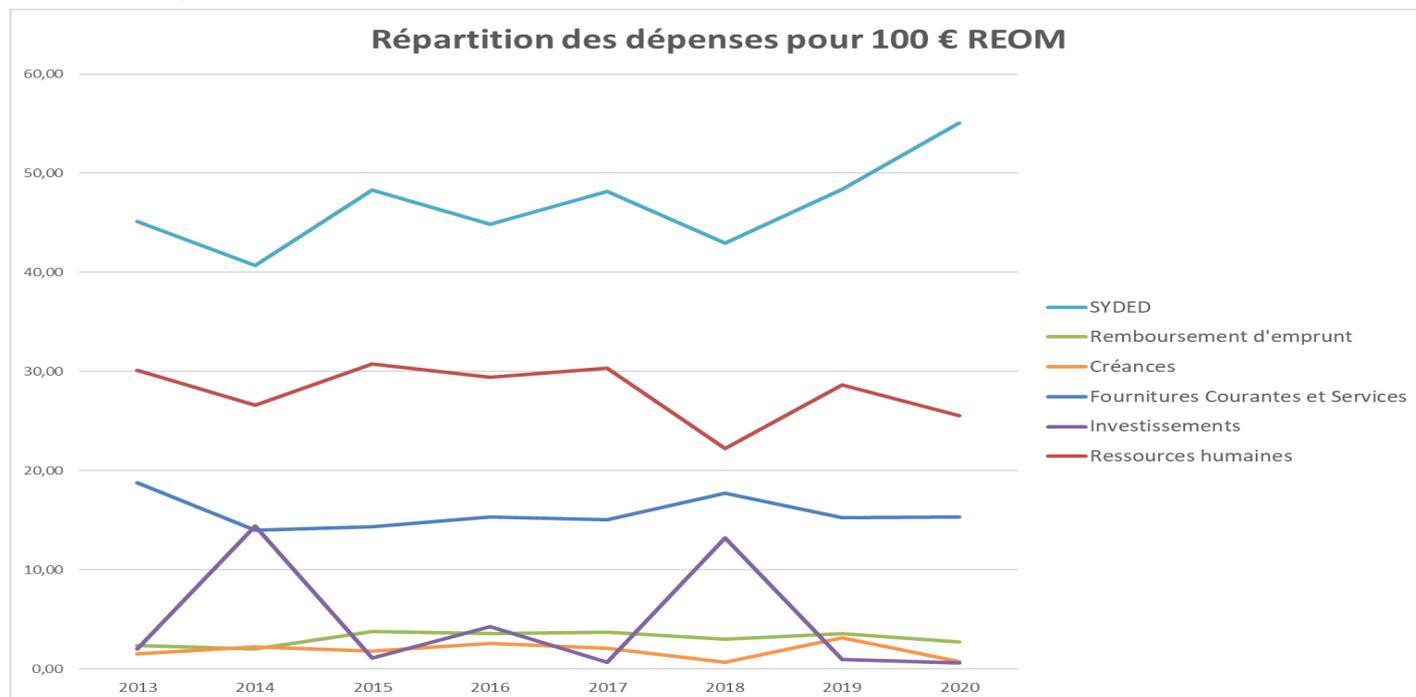
Les coûts propres à la CC Noblat, et relevant totalement de ses choix politiques, sont les suivants :

- **Les remboursements des emprunts** portent sur les investissements, principalement les bennes à ordures ménagères au cours de ces dernières années, effectués par le SICTOM.
- **Les pertes sur créances** sont des recettes perdues en raison de factures de REOM non payées (décès, déménagement, faillite...).
- **Les fournitures courantes et services** comprennent principalement le **carburant** (en moyenne 55 000 € par an), les contrats de prestation de service (location / maintenance des **bacs de collecte**, collecte des **encombrants**... pour une moyenne de 65 000 € par an) mais aussi l'**entretien des bennes** (en moyenne 56 000 € / an). L'augmentation des coûts du carburant et d'entretien des bennes a été compensée grâce à la renégociation, faite par l'Intercommunalité de Noblat, des coûts de location et de maintenance des bacs de collectes.
- **Les investissements** portent principalement sur l'achat de petits matériels (compresseur, nettoyeur haute pression...) mais aussi sur l'acquisition de bennes. Comme en 2014 et 2018, nous avons remplacé une benne

fin 2020 provoquant l'augmentation du montant des investissements en 2021. Signalons qu'en 2014 et 2018, le coût, unitaire, d'une benne était d'environ 175 000 €. En 2021, l'investissement est de l'ordre de 195 000 €. Toutes ces dépenses sont financées par des emprunts et la REOM permet le remboursement de ces derniers.

- **Les ressources humaines** sont celles affectées à la collecte quotidienne des déchets et à la gestion administrative du service. Les coûts sont maîtrisés, malgré la perte de subventions (fin des emplois aidés, ...) grâce au non-remplacement de départs à la retraite, qui impose des conditions plus pénibles de travail aux agents restants.

En observant le graphique, vous remarquez que **les dépenses sous contrôle de la Communauté de Communes de Noblat ont largement été maîtrisées depuis 2013**. Au cours des dernières années, pour 100 € de REOM, les dépenses étaient les suivantes :



### Le SYDED

Certaines actions (cf. partie « Coût du Service Public de Gestion des Déchets ») ont été confiées par les intercommunalités du département au SYDED (elles n'ont pas vraiment d'autres choix !), et la Communauté de Communes de Noblat se doit dès lors de les financer, grâce à votre REOM. Ainsi, le traitement des déchets (incinération et tri) ne peut pas se faire à l'échelon communautaire (pas assez de volumes). Pour information : l'incinérateur de Limoges, géré par la communauté urbaine rayonne sur toute la Haute-Vienne. Ses coûts d'investissement et de fonctionnement font qu'aujourd'hui, même le périmètre départemental est insuffisant pour garantir sa modernisation ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SYDED gère également les déchèteries.

La participation ainsi appelée par le SYDED dépend du nombre de tonnes d'ordures ménagères incinérées et prend aussi en compte les frais et l'évacuation des déchets déposés en déchèterie et aux éco-points.

Année	Coût incinération €	Indice incinération	Poids incinéré T	Indice Tonnage	Coût Frais SYDED	Indice Frais	Coût total payé	Indice coût total
2013	294 598,27	100,0	2 735,36	100,0	229 443,00	100,0	524 041,27	100,0
2014	302 748,99	102,8	2 742,54	100,3	237 416,00	103,5	540 164,99	103,1
2015	324 888,37	110,3	2 671,34	97,7	255 693,00	111,4	580 581,37	110,8
2016	322 720,83	109,5	2 557,42	93,5	265 104,00	115,5	587 824,83	112,2
2017	331 422,37	112,5	2 587,62	94,6	270 621,00	117,9	602 043,37	114,9
2018	294 697,85	100,0	2 562,59	93,7	314 893,00	137,2	609 590,85	116,3
2019	282 158,25	95,8	2 453,55	89,7	322 977,00	140,8	605 135,25	115,5
2020	296 376,00	100,6	2 469,80	90,3	423 663,00	184,6	720 039,00	137,4

Les colonnes « coût » présentent les dépenses payées par la Communauté de Communes de Noblat au SYDED. Les colonnes « indice » présentent, sur une « base 100 », l'évolution des dépenses. Ainsi, si on compare 2013 et 2020, le coût global d'incinération a augmenté de moins de 1 % (passage de 100,0 à 100,6) car le poids des déchets ménagers a diminué d'environ 10 % (passage de 100,00 à 90,3). **Pour ce qui concerne les frais SYDED, ceux-ci ont progressé, sur la même période, de près de 85 % (passage de 100,00 à 184,6).**

Au titre de l'année 2020, la Communauté de Communes de Noblat devait verser au SYDED une somme de 720 039 €. Le produit de la redevance n'était pas suffisant à couvrir la totalité de ces montants.

**L'explication de cette situation, fort regrettable, est la suivante : le montant de la redevance 2020 avait été adopté en décembre 2019 par la CC Noblat alors que le SYDED a attendu le mois de juin 2020 avant d'augmenter fortement ses tarifs annuels. La CC Noblat a donc subi cette évolution des coûts.** Il a toutefois été convenu, avec le SYDED, d'un report de charge de 60 000 € sur 2021, compte tenu de cette situation inédite.

**La redevance :** Malgré ce report de dépense, il en a résulté un déficit de l'exercice 2020 d'environ 90 000 € entre les recettes et les dépenses courantes. La Communauté de Communes de Noblat, même si la compétence déchèterie a été complètement prise par le SYDED, continue à financer les équipements présents sur son territoire et va devoir assurer l'évolution des déchèteries qui ne répondent plus complètement aux besoins des usagers. Celle de Saint-Léonard de Noblat a aujourd'hui plus de 15 ans et nécessite d'importantes évolutions. Celle située à Saint-Paul, qui était déjà « souffrante » lorsque la commune de Saint-Paul a décidé de rejoindre la Communauté de Communes de Noblat, doit également subir d'importants travaux.

Redevance	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2007
Foyer Personne seule	114,60	112,90	111,24	106,96	105,90	99,90	97,90	97,90	97,90
Évolution annuelle	1,51 %	1,49 %	4,00 %	1,00 %	6,01 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---
Évolution cumulée	17,06 %	15,32 %	13,63 %	9,25 %	8,17 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %	---

Si au cours des années 2007 à 2013 inclus, la redevance n'a pas augmenté d'un euro, elle a ensuite évolué de 17 % sur la période 2014 à 2020. Sur la période 2007 à 2020, l'augmentation de redevance est inférieure à l'inflation.

Compte tenu de ces éléments (fortes évolutions de certains coûts supportés par la Communauté de Communes de Noblat, déficit budgétaire sur l'année 2020, impératifs d'investir massivement dans des équipements adaptés au contexte actuel et futur, et malgré tous les efforts budgétaires déjà consentis ces dernières années sur ce service) **le Conseil Communautaire a choisi de faire preuve de transparence en prenant la décision difficile d'adopter une augmentation de 30 % du montant de la REOM pour l'année 2021.**

Signalons que face à la production importante de déchets de tout type (en quelques décennies les volumes produits ont été multipliés par dix ... à l'époque tous les déchets étaient jetés au fond d'un « trou » en pleine nature !), de nombreuses réflexions sont menées par les élus et les techniciens. Une étude sera engagée pour faire évoluer ce service, cela induira probablement un changement important du comportement des usagers lié aux modifications des collectes ainsi que des investissements importants pour la collectivité. Il n'y a aucune solution miracle, **nous ne sommes pas dans le « Y'a qu'à - faut qu'on », en revanche nous pouvons tous agir, car nous sommes tous « producteurs » de déchets ! Nous sommes tous RESPONSABLES ! Une chose est certaine, le traitement des déchets et le tri ont un coût !**

## COLLECTE DE MEMOIRE

### CHEMINS DE FER (TRAIN ET TRAMWAY)

Le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages recherche tout **document, témoignage ou information (photos, archives...)** lié aux chemins de fer (train et ancien tramway départemental) sur les 34 communes du Pays Monts et Barrages.

Objectif ? **Créer une exposition pour l'été 2023.**

Julie Grèze vous rencontrera, à Bujaleuf ou chez vous. Les documents seront empruntés pour être numérisés, puis rendus avec une fiche d'autorisation d'utilisation pour l'exposition voire publication, utilisation durant des animations...

**Contact : Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages – 05 55 69 57 60**

[mediationpahmb@gmail.com](mailto:mediationpahmb@gmail.com)

[www.pahmontsetbarrages.fr](http://www.pahmontsetbarrages.fr)

*Labellisé « Pays d'art et d'histoire » par le Ministère de la Culture depuis 1999, le Pays Monts et Barrages a pour vocation de valoriser les patrimoines des 34 communes de son territoire (autour d'Eymoutiers, Châteauneuf-la-Forêt et Saint-Léonard-de-Noblat), afin de les porter à la connaissance de tous les publics (habitants, touristes, jeunes) par le biais de visites guidées, ateliers pour les jeunes, projets scolaires (de la maternelle au lycée), accueil de groupes toute l'année, expositions, publications... Cela implique un travail permanent de recherche et de documentation sur l'histoire et ce territoire.*



SUDOKU

7		9						
6					1	3		
				4			9	1
8	7	5						2
					8			
		4	7	9				
1					4			
			3	5			7	
							5	8

KAKURO

		6	1	8	3	
	11					
	14					10
3			8			
			3			
1		3				1
		20				8
9				3		
				3		
17			8			
			1			
	13					

MOTS MÊLES

E	N	I	H	P	U	A	D	C	O	D	E	M	E	E
D	R	O	G	I	R	E	P	E	R	C	H	E	I	E
N	A	V	R	O	M	E	D	N	O	R	I	G	D	D
E	E	S	U	L	N	A	H	I	B	R	O	M	R	N
N	B	E	O	R	A	U	V	E	R	G	N	E	A	E
G	S	G	T	O	U	R	A	I	N	E	I	I	C	V
O	E	S	I	R	R	E	B	R	A	S	S	D	I	S
G	N	O	O	E	E	E	N	B	R	E	U	N	P	E
R	N	V	P	S	A	D	C	F	U	D	O	A	E	N
U	E	A	S	U	O	J	N	A	J	N	M	M	U	N
O	D	E	C	E	I	O	V	A	S	A	I	R	Q	E
B	R	E	E	N	I	A	R	R	O	L	L	O	S	V
B	A	E	N	G	A	P	M	A	H	C	A	N	A	E
S	I	O	T	R	A	E	N	G	A	T	E	R	B	C

BOURGOGNE  
 CHAMPAGNE  
 ARDENNES  
 LORRAINE  
 DAUPHINE  
 PERIGORD  
 CEVENNES  
 NORMANDIE  
 LIMOUSIN  
 MORBIHAN  
 TOURAINE  
 AUVERGNE  
 BRETAGNE  
 PICARDIE  
 GIRONDE  
 BRESSE  
 BEAUCE  
 ALSACE  
 SAVOIE  
 MORVAN  
 VOSGES

POITOU  
 PERCHE  
 LANDES  
 BASQUE  
 ARTOIS  
 VENDEE  
 ANJOU  
 BEARN  
 MEDOC  
 BERRI  
 JURA  
 BRIE



MERCI A TOUS LES BÉNÉVOLES QUI PARTICIPENT AUX DÉCORATIONS DE LA COMMUNE



TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS PRÉSENTE SES  
MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2022



**Editeur** : Mairie – Le Bourg – 87260 Saint-Bonnet-Briance  
**Directeur de Publication** : Claude REYGAUD – Maire  
**Imprimeur** : SOTIPLAN – 2, Bis Avenue Garibaldi – 87000 Limoges



